

**SHOWROOMPRIVÉ LAUNCHES ITS CAPITAL INCREASE
WITH PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHTS
OF AROUND €10 MILLION,
ANNOUNCED AS PART OF THE STRENGTHENING
OF ITS FINANCIAL STRUCTURE**

- Subscription price: €0.15 per new share
- Subscription parity: 22 new shares for 17 existing shares
- PSR detachment on 21 July 2020 and subscription open from 23 July 2020 to 31 July 2020 inclusive
- Subscription commitments by founding directors up to 75% of the share issue
- First half 2020 estimated figures¹: Estimated net revenues in the range of €301m and €303m, EBITDA² in the range of €5.5m and €7.5m, net cash at 31 May 2020 €12,7³m
- Publication of half-year results scheduled for 27 July 2020, followed by a Prospectus Supplement entitling subscription orders to a withdrawal period for a period of two trading days.

La Plaine Saint Denis, 17 July 2020 – Showroomprivé (SRP Groupe), a leading European online retailer specialising in fashion for the Digital Woman, today announces the launch of its capital increase with preferential subscription rights, as announced on 30 April 2020 as part of the conciliation protocol entered into with the Group's banking partners, and authorised by the Bobigny Commercial Court on 28 May 2020.

The capital increase, for a maximum amount of around €10 million, is supported and guaranteed by the founding directors David Dayan and Thierry Petit.

On 16 July 2020, the French Financial Markets Authority (AMF) approved the Prospectus for this operation under number 20-351, comprising the Universal Registration Document filed with the AMF on 30 April 2020 under number D. 20-0438, an amendment to the Universal Registration Document filed with the AMF on 16 July 2020 under number D. 20-0438-A01, a securities note and a summary (included in the securities note).

This capital increase falls within the scope of the delegation of powers granted by the General Meeting of 8 June 2020 (14th resolution); the details of its terms and characteristics can be found in the securities note.

The proceeds of the share issue, with preferential subscription rights attached (including if the capital increase is limited to 75% of its initial amount) will be used by the Company to finance its and its subsidiaries' general expenses, as part of a strengthening of its financial structure, in line with the roll-out of the conciliation protocol entered into on 29 April 2020.

¹ Unaudited data.

² EBITDA, as defined by the Company, includes the net income before amortization of intangible assets recognized at the time of business combinations, the amortization of tangible and intangible assets, the non-recurring items, the cost of shares based payments including expenses from the issue of free shares and share options allocated to employees, net financial cost and other financial income and expenses as well as income taxes. EBITDA is not a measure of financial performance under IFRS standards and the definition of the term used by the Group may not be comparable to similar terms used by other companies.

³ Including IFRS16 lease debts

Update on H1 activity:

After a 19.8% drop in net revenues in the first quarter, the Group recorded a strong recovery in Internet sales in early April during the covid-19 pandemic containment period. This trend was confirmed over the entire 2nd quarter, with revenue up approximately +19% over the period, enabling the Group to achieve half-year revenue in line with that recorded in H1 2019. H1 2020 net revenues are thus estimated in the range of €301 million and €303 million, compared to €302 million in H1 2019.

Apart from the favourable impact of the current situation on e-commerce in general, the Group started to reap the benefits of the revitalisation of its sales team and continued its strategy, which targets increased selectivity based on business profitability and a gradual shift from the firm purchase model towards conditional purchases or drop shipping. In addition, this quarterly growth was achieved despite some businesses, particularly travel and leisure activities, being hit hard by the lockdown.

As such, the Group's level of activity for the second semester was better than initially expected. and combined with the impact of streamlining measures taken in 2019, the Group EBITDA for the period is estimated in the range of €5.5 million and €7.5 million in the first half of 2020, compared to negative EBITDA of €23 million in H1 2019, reflecting an improvement of its profitability over the period.

These estimates of net revenues and EBITDA have not been the subject of a specific report by the statutory auditors of SRP Groupe.

At 31 May 2020, net cash was estimated at €12.7 million.

For information, the H1 2020 consolidated financial statements will be published on 27 July and will be subject to a limited review by the statutory auditors. They will be included in the Prospectus in the form of an addendum on 27 July 2020 in accordance with applicable regulations.

MAIN FEATURES OF THE CAPITAL INCREASE WITH PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHTS

Showroomprivé is launching a capital increase with shareholders' preferential subscription rights (PSR), for a gross amount of around €10 million, on the basis of 22 new shares for 17 existing shares.

On 20 July 2020, each Showroomprivé shareholder will be granted a PSR per existing share registered in their securities account at the end of 20 July 2020 accounting day, in accordance with the provisional schedule set out below.

The offer will be open to the public in France only.

NUMBER OF SHARES OFFERED

66,260,485 New Shares with a par value of €0.04 each.

SUBSCRIPTION PERIOD

Subscriptions to New Shares will be open from 23 July 2020 to 31 July 2020 inclusive.

SUBSCRIPTION PRICE FOR NEW SHARES

The subscription price for New Shares was set at €0.15 per share (i.e. a par value of €0.04 and a €0.11 share premium), representing a face value discount of 85.98% compared to the Showroomprivé share closing price on 15 July 2020, i.e. €1.07.

Similarly, the theoretical value of the preferential subscription right amounted to €0.519 and the theoretical value of the ex-rights share amounted to €0.551. The issue price for the New Shares reflects a discount of 72.78% compared to the theoretical value of the ex-rights share.

These values do not affect either the value of the preferential subscription right during the trading period of the preferential subscription rights, or the value of the ex-rights share or discounts, as recorded on the market.

SUSPENSION OF THE RIGHT TO EXERCISE STOCK OPTIONS FOR WHICH THE EXERCISE PERIOD IS ONGOING

The right to exercise stock options under plans for which the exercise period is ongoing will be suspended from 23 July 2020 (5.00 pm, Paris time), until 31 August 2020 (5.00 pm, Paris time) inclusive, in accordance with statutory and regulatory provisions and the provisions of plan regulations.

GROSS AMOUNT OF THE TRANSACTION

The total amount of the share issue, additional paid-in capital included, would amount to €9,939,072.75 (including a nominal amount of €2,650,419.4 and additional paid-in capital of €7,288,653.35), corresponding to the product of the number of New Shares issued, i.e. 66,260,485 New Shares, multiplied by the subscription price for one New Share, i.e. €0.15 (comprising a par value of €0.04 and a €0.11 share premium).

PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHT

Listed by priority, subscription to New Shares will be reserved for:

- holders of Existing Shares registered in their securities account at the end of the accounting day of 20 July 2020, in accordance with the provisional schedule, who will be granted preferential subscription rights on 20 July 2020;
- holders of shares resulting from the exercise of stock options no later than 22 July 2020 (5.00 pm, Paris time) for which the exercise period is underway;
- beneficiaries of preferential subscription rights.

Holders of preferential subscription rights may subscribe, from 23 July 2020 until the closing of the subscription period on 31 July 2020 inclusive, by exercising their:

- statutory preferential subscription rights, on the basis of 22 New Shares for 17 Existing Shares held;
- right to subscribe to additional securities, i.e. the number of New Shares that they wish, in addition to their statutory subscription rights, it being specified that only the New Shares not subscribed by statutory PSR holders will be divided amongst those wishing to subscribe to additional shares, up to the limit of their request and in proportion with the number of Existing Shares the rights of which will have been used as part of their statutory subscriptions, without this resulting in the allocation of a fraction of a New Share.

LISTING AND PROCEDURE FOR EXERCISING THE PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHT

Preferential subscription rights shall be detached on 21 July 2020 and will be traded on Euronext Paris from 21 July 2020 until the closing of the preferential subscription right trading period, i.e. until 29 July 2020 inclusive (at the end of the trading day), under ISIN code FR0013523081.

Accordingly, existing shares will be traded ex-rights as of 21 July 2020. Preferential subscription rights detached from 166,240 treasury shares on the Prospectus date, i.e. 0.32% of the share capital, will be sold on the market before the end of the trading period for preferential subscription rights, i.e. up to and including 29 July 2020, under the terms of Article L.225-210 of the French Commercial Code.

As stated below, the Company will publish its interim financial statements on 27 July 2020 before start of trading and, accordingly, a Prospectus Supplement will be submitted for approval by the AMF on 27 July 2020, which will give PSR holders (having exercised their rights before this date) the right to withdraw their subscription orders for a period of two trading days, i.e. 28 and 29 July 2020. PSR holders are reminded that this right to retraction only applies to the exercise of preferential subscription rights, to the exclusion of acquisitions or transfers of preferential subscription rights on the market.

MAIN SHAREHOLDER INTENTIONS AND SUBSCRIPTION COMMITMENTS

Thierry Petit (via TP Invest Holding S.à r.l.) and David Dayan (via Ancelle S.à r.l.), who hold 8.74% and 15.35% of the Company's share capital respectively, have committed to acquire all of the PSRs of other members of the majority concert, i.e. the members of the sub-concert between the founders (namely Victoire Investissement Holding S.a r.l. (controlled by Mr Eric Dayan) and Cambon Financière S.a r.l. (controlled by Mr Michael Dayan)) and CRFP

20 (controlled by Carrefour), holding 4.56%, 4.06% and 20.29% of the capital respectively, for a symbolic price of €1 euro for each block of PSRs thus acquired by each of the beneficiaries.

In order to ensure the capital increase takes place, TP Invest Holding S.à.r.l and Ancelle S.à.r.l, have undertaken to subscribe for the totality of their statutory preferential subscription rights (including those acquired as mentioned above) and to place a subscription order on an additional basis, for a maximum total subscription amount (statutory and additional) of €7,454,304.60, representing 75% of the planned share issue.

The AMF granted the Founders' sub-concert, acting in concert with CRFP20 (controlled by Carrefour) and Ancelle S.à.r.l, an exemption from the mandatory tender offer requirement in respect of the crossing of thresholds resulting from their subscription to the capital increase, pursuant to the provisions of Articles 234-8, 234-9, 2 and 234-10 of the AMF's General Regulation (decision no. 220C2134 dated 24 June 2020).

The capital increase will not be subject to an underwriting agreement with a banking institution.

For more information, please see Section 4.1 of the Prospectus summary, appended hereto.

IMPACT OF THE SHARE ISSUE ON THE COMPANY'S SHARE OF SHAREHOLDERS' EQUITY AND SHARE CAPITAL

For information purposes only, the impact of the share issue on the share of consolidated shareholders' equity per share and the equity interest of a shareholder holding 1% of the Company's share capital prior to the capital increase, but who does not subscribe to the share issue (calculated based on consolidated shareholders' equity as presented in the consolidated financial statements for the year ending 31 December 2019, and the number of shares comprising the Company's share capital on the Prospectus date, after deduction of treasury shares) is as follows:

	Share of consolidated shareholders' equity per share (€)	Share of capital (%)
Before issue of New Shares ⁽¹⁾	2.972	1%
After issue of 66,260,485 New Shares	1.380	0.44%
After issue of 49,695,363 New Shares ⁽²⁾	1.582	0.51%

(1) based on the number of shares making up the share capital on the Prospectus date (51,201,284 shares).

(2) in the event of a cap on the capital increase at 75% of its initial amount, and implementation of the Subscription commitments made by the founding directors.

PROVISIONAL SCHEDULE FOR THE CAPITAL INCREASE

15 July 2020	Decision of the Board of Directors granting the Chief Executive Officer the power to decide and implement the capital increase
16 July 2020	Decision of the Chief Executive Officer deciding on the capital increase
16 July 2020	Approval of the Prospectus by the AMF. Publication of the Amendment to the Universal Registration Document
17 July 2020	Publication of the Company's press release announcing the approval of the Prospectus and describing the main characteristics of the offer, and the procedures for making the Prospectus available. Online publication of Prospectus. Publication by Euronext Paris of the notice relating to the offer announcing the listing of preferential subscription rights.
20 July 2020	Accounting day at the end of which holders of registered existing shares shall be allocated preferential subscription rights
21 July 2020	Detachment and trading of preferential subscription rights on Euronext Paris begins.

23 July 2020	Opening of the subscription period
27 July 2020 (before start of trading)	Publication of H1 2020 results and online publication of the interim financial report
27 July 2020	Approval by the AMF of Prospectus Supplement
28 July 2020	Start of order revocation period
29 July 2020	End of order revocation period
29 July 2020	Trading of preferential subscription rights ends
31 July 2020	Closing of the subscription period
5 August 2020	Publication of a Company press release announcing subscription results. Publication by Euronext Paris of the notice of results and admission of the New Shares for trading, specifying the final amount of the capital increase and the distribution of additional subscriptions.
7 August 2020	Issue and admission of the New Shares to trading on Euronext Paris. Settlement-delivery of New Shares.

SHARE DATA

Name of the shares: SHOWROOMPRIVE
 ISIN code: FR0013006558
 Ticker symbol: SRP
 Stock exchange: Euronext Paris
 Compartment: C
 ICB business sector: Distributors - Clothing
 ICB classification: 5371

AVAILABILITY OF THE PROSPECTUS

The prospectus approved by the French Financial Markets Authority under number 20-351 dated July 16, 2020 comprises:

- the SRP Group Universal Registration Document, filed with the AMF on 30 April 2020 under number D. 20-0438 (the “Universal Registration Document”);
- the amendment to the SRP Group Universal Registration Document, filed with the AMF on 16 July 2020 under number D. 20-0438-A01 (the “Amendment to the URD” or “Amendment to the Universal Registration Document”);
- the securities note, prepared pursuant to Appendix 11 of the EU delegated regulation 2019/980 of 14 March 2019 (the “Securities Note”); and
- the Prospectus summary (included in the Securities Note).

Copies of the Prospectus are available free of charge at the SRP Group registered office at 1 rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, on the Company’s website (www.showroomprivegroup.com) and on the AMF website (www.amf-france.org).

RISK FACTORS

The Company wishes to draw readers’ attention to the risk factors set out in Chapter 3 of the Universal Registration Document, Section 2.7 of the Amendment to the Universal Registration Document and Chapter 2 of the Securities Note.

Investors are invited to read the Prospectus in its entirety before making any investment decisions, and to draw their own conclusions as to the advisability of investing in the financial securities in question.

FINANCIAL INFORMATION AT 30 JUNE 2020 AND REVOCATION OF SUBSCRIPTION ORDERS

The Group’s H1 2020 results will be made public in a press release issued by the Company on 27 July 2020, once approved by the Board of Directors. The half-year financial report including the Company’s interim consolidated

financial statements for the period ending 30 June 2020, subject to a limited review by the Company's statutory auditors, will be made available on the Company's website on 27 July 2020.

Furthermore, the Company will file a Prospectus Supplement with the AMF for its approval, including the financial report for the period ending 30 June 2020 by reference.

Investors are encouraged to read this Prospectus Supplement and the half-year financial report for the period ending 30 June 2020, which will be made available after the opening of the subscription period for the capital increase with preferential subscription rights.

Investors who have already decided to subscribe to shares issued under the capital increase with preferential subscription rights before the Prospectus Supplement's is published, may withdraw their subscription orders for two trading days after the insert's publication, pursuant to EU regulation 2017/1129 of the European Parliament and Council dated 14 June 2017. This right to retraction only applies to the exercise of preferential subscription rights, to the exclusion of acquisitions or transfers of preferential subscription rights on the market. Investors who have requested the withdrawal of their subscription orders will be reimbursed for their subscription. The terms for exercising this revocation right will be set out in the Prospectus Supplement.

Shareholders are encouraged to regularly check the dedicated investor page on the Company's website: www.showroomprivegroup.com (head to "Shareholders' area" under the "Investor Relations" section), which will be updated as required.

PUBLICATION OF THE AMENDMENT TO THE 2019 UNIVERSAL REGISTRATION DOCUMENT

The Group also announces the publication of its amendment to the 2019 Universal Registration Document and its filing with the French Financial Markets Authority (AMF) on 16 July 2020.

The amendment to the 2019 Universal Registration Document includes in particular the estimated aggregates of revenues and EBITDA at 30 June 2020.

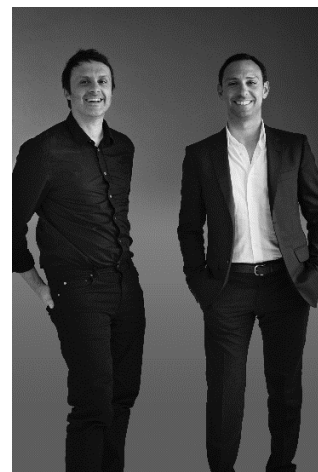
The amendment to the 2019 Universal Registration Document is available on the SRP Groupe website (www.showroomprivegroup.com) and on the AMF website (www.amf-france.org). Copies of the amendment to the 2019 Universal Registration Document are also available at the Company's registered office, SRP Groupe, 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France

ABOUT SHOWROOMPRIVE.COM

Showroomprivé.com is a European player in event-driven online sales that is innovative and specialized in fashion. Showroomprivé proposes a daily selection of more than 2,000 partner brands over its mobile applications or its Internet site in France and in six other countries. Since its creation in 2006, the company has undergone quick growth.

Listed on the Euronext Paris market (code: SRP), Showroomprivé achieved a gross business volume with all taxes included of more than 822 million euros in 2019, and net revenue of 616 million euros. The Group employs more than 950 people.

For more information : <https://www.showroomprivégroupe.com>



CONTACTS

Showroomprivé

François de Castelnau, Directeur financier
investor.relations@showroomprive.net

Priscilla Le Minter, Communication
priscilla.leminter@showroomprive.net
+33 1 76 21 50 16

ACTUS finance & communication

Grégoire Saint-Marc, Relations Investisseurs
showroomprive@actus.fr
+33 1 53 67 36 94

Manon Clairet, Relations Presse
mclairet@actus.fr
+33 1 53 67 36 73

This press release is for information purposes only. This press release is of a promotional nature, as defined by EU Regulation 2017/1129 of 14 June 2017, and should not be considered a public offering, an offer to subscribe, an offer to sell or a solicitation of interest from the public, for the purpose of a public offering of financial securities in any country.

Neither the New Shares, nor the preferential subscription rights have been nor will they be registered under the US Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), or with any market regulator in any state or other jurisdiction in the United States. As such, the New Shares and the preferential subscription rights may not be offered, sold, pledged, delivered or otherwise assigned or transferred via any means whatsoever in the United States, unless pursuant to an exemption provided by the Securities Act and pursuant to the regulations applicable in each State. Accordingly, the New Shares and preferential subscription rights will only be offered and sold as part of offshore transactions, pursuant to Regulation S under the Securities Act. The Universal Registration Document, the amendment to the Universal Registration Document, the securities note, the Prospectus summary and any other document drafted in connection with this transaction must not be distributed in the United States.

The dissemination, publication or distribution of this press release in certain countries may constitute a violation of the laws in force. The information contained in this press release does not constitute an offer of securities in France, the United States, Canada, Australia, or Japan, or in any other country. This press release must not be published, sent or distributed, directly or indirectly, within the United States, Canada, Australia or Japan. This document does not constitute an offer to sell or a public offering of Showroomprivé shares in the United States, or any other country.

The Group's H1 2020 financial information, as presented in this document, has been prepared in accordance with the process adopted for the preparation of interim consolidated financial statements. They correspond to estimates which have not been the subject of a specific report by the statutory auditors of SRP Groupe. The SRP Group Board of Directors met on 15 July 2020 to examine the H1 2020 financial information and authorised the disclosure thereof. The first half financial information to be approved by the Board of Directors meeting scheduled for 24 July 2020, will take into account any significant items identified after the publication of this press release, and will be published on 27 July 2020.

APPENDIX : PROSPECTUS SUMMARY

Prospectus approuvé en date du 16 juillet 2020 par l'AMF sous le numéro 20-351

Section 1 – Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : SHOWROOMPRIVE

Code ISIN : FR0013006558

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : SRP Groupe.

Lieu et numéro d'immatriculation : R.C.S. Bobigny 524 055 613.

LEI : 969500R79R79EPOYHA40.

Identité et coordonnées de l'offreur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI) : Sans objet.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus : l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »)- 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement Universel de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0438.

Date d'approbation du Prospectus : 16 juillet 2020.

Avertissement au lecteur : (a) le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus ; (b) toute décision d'investir dans les valeurs mobilières, qui font l'objet d'une offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée, doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur ; (c) l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi ; (d) si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire ; (e) une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1 - Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

- Dénomination sociale : SRP Groupe.
- Siège social : 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis, France.
- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.
- Droit applicable : droit français.
- Pays d'origine : France.

Principales activités : Showroomprivé.com est un acteur européen de la vente événementielle en ligne, innovant et spécialisé principalement dans la mode. Showroomprivé propose à la vente une sélection quotidienne d'un très grand nombre de produits de marques partenaires sur ses applications mobiles ou son site Internet en France et dans six autres pays. Coté sur le marché Euronext Paris (code : SRP), Showroomprivé a réalisé en 2019 un volume d'affaires brut TTC d'environ 822 millions d'euros, et un chiffre d'affaires net de 616 millions d'euros. Le Groupe emploie plus de 950 personnes.

Actionnariat à la date du Prospectus : à la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 2.048.051,36 euros, divisé en 51.201.284 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,04 euro. Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateurs				
Ancelle Sàrl ⁽¹⁾	7.860.078	15,35%	11.289.880	18,87%
Victoire Investissement Holding Sàrl ⁽²⁾	2.335.460	4,56%	4.670.920	7,81%
Cambon Financière Sàrl ⁽³⁾	2.079.930	4,06%	4.159.860	6,95%
Thierry Petit ⁽⁴⁾	4.473.233	8,74%	4.907.825	8,20%
Total Fondateurs.....	16.748.701	32,71%	25.028.485	41,83%
CRFP 20 ⁽⁵⁾	10.386.255	20,29%	10.386.255	17,36%
Total Concert.....	27.134.956	53,00 %	35.414.740	59,19%
Autres actionnaires.....	24.066.328	47,00%	24.416.241	40,81%
TOTAL.....	51.201.284	100%	59.830.981	100%

(1) Société contrôlée par Monsieur David Dayan.

(2) Société contrôlée par Monsieur Eric Dayan.

(3) Société contrôlée par Monsieur Michaël Dayan.

(4) Sont incluses les actions détenues directement par Thierry Petit et celles détenues par la société TP Invest Holding Sàrl, qu'il contrôle.

(5) Société contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

Principaux dirigeants : David Dayan, Président-Directeur général de la Société. Thierry Petit, Directeur général délégué de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes : KPMG SA (2 avenue Gambetta – Tour Egho, 92066 Paris-La-Défense cedex), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Monsieur Jean-Pierre Valensi. Jérôme Benaïous (80 rue de Prony, 75017 Paris), membre de la Compagnie

2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé du Groupe

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	615,562	672,233	654,971
Coût des ventes	- 428,018	- 428,465	- 416,003
Marge brute	187,544	243,768	238,968
Marge brute en % du CA	30.5%	36.3%	36.5%
Marketing	- 24,706	- 34,551	- 34,421
Logistique & traitement des commandes	- 152,373	- 157,895	- 150,497
Frais généraux et administratifs	- 57,247	- 56,976	- 50,801
Résultat opérationnel avant coût des paiements en actions et autres produits et charges opérationnels	46,782	5,654	3,249
Coûts des paiements en actions	- 388	- 1,784	- 2,707
Autres produits et charges opérationnels	- 21,250	1,104	- 7,879
Résultat opérationnel	-	-	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	68,420	6,334	7,337
Coût de l'endettement financier	- 591	- 200	- 171
Coût de l'endettement financier	-	-	-
Autres produits et charges financiers	591	224	178
Résultat avant impôts	122	77	408
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Résultat net	69,133	6,635	7,923
	- 1,329	2,280	2,689
	-	-	-
	70,462	4,355	5,234

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé du Groupe

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
<i>Goodwill</i>	123,685	123,685	123,685
Autres Immobilisations incorporelles	54,466	53,271	49,789
Immobilisations corporelles	44,849	20,762	16,606
Autres actifs non courants	1,347	6,813	6,911
Total des actifs non-courants	224,348	204,531	196,991
Stocks et en-cours	48,373	99,061	92,945
Clients, avances et acomptes versés	20,548	32,005	53,001
Créances d'impôt	4,657	4,938	7,934
Autres actifs courants	41,443	37,325	45,434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49,049	80,409	50,878
Total des actifs courants	164,070	253,738	250,192
Total des actifs	388,418	458,270	447,183
Emprunts et dettes financières	20,349	19,505	28,830
Engagements envers le personnel	65	101	52
Autres provisions	347	545	5,368
Impôts différés	77	5,182	9,616
Autres passifs long terme	-	-	-
Total des passifs non courants	20,838	25,333	43,866
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	58,064	22,723	1,144
Provisions (< 1 an)	4,778	1,392	1,299
Fournisseurs et comptes rattachés	110,470	140,316	144,246
Dettes d'impôt	12	1,299	657
Autres passifs courants	42,080	43,956	59,228
Total des passifs courants	215,405	209,686	206,574
Total des capitaux propres	152,175	223,250	196,743
Total des passifs et des capitaux propres	388,418	458,270	447,183

Informations financières sélectionnées du tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	-	-	-
	21,796	4,664	33,426
<i>dont incidence de la variation du besoin en fonds de roulement</i>		5,533	- 37,627
	26,385		
Impôts payés	-	-	-
	4,226	2,046	4,812
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	-	-
	26,022	6,710	38,238
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	- 17,930	-
	36,187		20,794
<i>dont acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>	- 16,720	- 18,306	- 12,474
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	30,839	40,737	12,912
<i>dont émission (et remboursement) nets d'emprunts</i>		3,105	
	31,488		13,931
<i>dont intérêts financiers net versés</i>	-	-	-
	613	202	183
Total des flux de trésorerie	-	29,527	-
	31,356		46,126

Perspectives et tendances*Résultats du premier semestre 2020*

Les agrégats estimés de chiffre d'affaires et d'EBITDA au 30 juin 2020 ont été établis sur la base des méthodes comptables qui devraient être appliquées par la Société pour l'établissement de ses comptes semestriels au 30 juin 2020. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020 est ainsi estimé entre 301 et 303 millions d'euros contre 302 millions d'euros au premier semestre 2019. L'EBITDA estimé du premier semestre 2020 devrait être positif et compris entre 5.5 et 7.5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre un EBITDA négatif de 23 millions d'euros au premier semestre 2019.

Les résultats du Groupe pour le premier semestre 2020 seront portés à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société le 27 juillet 2020, une fois qu'ils auront été arrêtés par le Conseil d'administration. Le rapport financier semestriel incluant les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2020, faisant l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la Société, pourra être consulté sur le site Internet de la Société à compter du 27 juillet 2020.

La Société a mis à la disposition du public un amendement au Document d'Enregistrement Universel incluant notamment les agrégats estimés de chiffre d'affaires et d'EBITDA au 30 juin 2020 (l'« **Amendement à l'URD** » ou « **Amendement au Document d'Enregistrement Universel** »).

Par ailleurs, la Société déposera à l'AMF pour approbation un supplément au présent Prospectus qui inclura notamment le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 par incorporation par référence, (le « **Supplément** » ou « **Supplément au Prospectus** »), les comptes du 1^{er} semestre 2020 qui seront arrêtés par le Conseil d'administration et publiés par la Société le 27 juillet 2020 étant susceptibles de constituer un fait nouveau significatif concernant les informations contenues dans le Prospectus, susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières et intervenant entre le moment de l'approbation du Prospectus et la clôture de l'Offre (terme défini ci-après), tel que visé à l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129. Les investisseurs, qui auraient déjà décidé de souscrire des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, objet de la Note d'Opération, avant que le Supplément ne soit publié, auront le droit de retirer leurs ordres de souscription pendant deux jours de négociation après la publication du Supplément, conformément aux dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Ce droit de rétractation s'appliquera uniquement aux exercices de droits préférentiels de souscription, à l'exclusion des opérations d'acquisitions ou de cessions de droits préférentiels de souscription sur le marché. Les investisseurs ayant demandé le retrait de leurs ordres de souscription se verront rembourser de leur souscription.

L'augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du protocole de conciliation conclu avec les partenaires bancaires de la Société signé le 30 avril 2020, et homologué dans le cadre d'une procédure de conciliation par le tribunal de commerce de Bobigny par jugement en date du 28 mai 2020 (le « **Protocole de Conciliation** »).

Le Protocole de Conciliation renforce la structure financière du Groupe à court et moyen terme. Dans le cadre de cet accord, il est prévu notamment (i) un renouvellement et allongement de la maturité de la dette bancaire existante du Groupe, représentant un montant global de financement de 64,9 millions d'euros de prêts à termes amortissables à échéance 2026 au plus tard et d'une dette bancaire de 2,8 millions d'euros amortissables à échéance 2023, (ii) l'obtention d'un nouveau prêt bancaire d'un montant de 35 millions d'euros garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, d'une maturité pouvant atteindre 2026 et (iii) la renonciation par les banques à l'application des engagements relatifs au respect des ratios financiers au 31 décembre 2019 et pour l'année 2020. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à faire ses meilleurs efforts pour réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 8 à 10 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix de 0,15 euro par action, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires et de l'obtention d'une décision de l'AMF de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique susceptible de résulter de la souscription à ladite augmentation de capital par les Fondateurs, étant précisé que l'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription à titre irréductible et réductible à hauteur d'au moins 75% de son montant par les sociétés Ancelle S.à.r.l et TP Invest Holding S.à.r.l visant à garantir sa réalisation a minima à hauteur de 75% de son montant. L'augmentation de capital doit être réalisée avant le 30 novembre 2020 ; le défaut de réalisation de cette augmentation de capital constitue un cas de défaut au titre du Protocole de Conciliation conclu avec les partenaires bancaires du Groupe.

L'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2020 a adopté les délégations permettant la réalisation de la présente augmentation de capital et l'AMF a adopté une décision de dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique (décision n°220C2134 en date du 24 juin 2020).

2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Risques liés à l'offre de produits et au modèle de ventes événementielles du Groupe :

- *risque lié à l'attractivité du modèle de ventes événementielles en ligne pour les consommateurs ou les marques partenaires* : le modèle de la vente événementielle en ligne adopté par le Groupe se distingue du modèle traditionnel de vente au détail en ligne à de nombreux égards. Si les consommateurs ou les marques partenaires ne sont pas satisfaits de leur expérience lors des ventes événementielles du Groupe ou de celles proposées par des concurrents, et/ou si le Groupe n'est plus en mesure de proposer régulièrement des produits bénéficiant de réductions significatives, leur intérêt et leur enthousiasme pour les ventes événementielles

en ligne pourraient diminuer. Le Groupe pourrait alors rencontrer des difficultés pour attirer de nouveaux membres sur sa plateforme, les convertir en acheteurs, les fidéliser et encourager les achats réguliers, ou pour nouer et conserver des relations avec des marques partenaires.

- *risques liés aux délais de livraison des produits de ventes effectuées sur une base conditionnelle* : pour les ventes de produits achetés sur une base conditionnelle, qui représentent la majorité des ventes du Groupe en termes de volume et de chiffre d'affaires, le Groupe n'achète généralement pas de stocks auprès des marques partenaires avant que les produits ne soient commandés par les acheteurs. Par conséquent, le délai entre le placement de la commande sur la plateforme de vente en ligne du Groupe et la livraison du produit à l'acheteur est plus long que celui de nombreux autres commerçants traditionnels de détail en ligne, qui disposent d'un stock important et sont en mesure de proposer une livraison accélérée. Le délai de livraison plus important inhérent aux ventes de produits achetés sur une base conditionnelle pourrait limiter l'attrait pour les consommateurs des ventes événementielles en ligne de produits achetés sur cette base.

Risques liés à la stratégie de développement du Groupe :

- *risques liés à la poursuite des développements stratégiques* : l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), qui s'est propagée à l'échelle mondiale au cours des derniers mois, a perturbé divers marchés et entraîné une incertitude importante quant au développement des économies affectées par l'épidémie, notamment la France. Dans le contexte exceptionnel provoqué par cette crise sanitaire sans précédent, les activités du Groupe sont, elles aussi, affectées. Outre l'impact du Covid 19, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de sa stratégie, telle que l'impossibilité de réduire les stocks en raison de difficultés opérationnelles que pourraient connaître les prestataires logistiques du Groupe ou l'incapacité du Groupe à réintégrer les retours dans les stocks afin de pouvoir les remettre en vente rapidement et éviter leur dépréciation. Si le Groupe ne parvenait pas à mener à bien et efficacement le déploiement de sa stratégie notamment à raison de l'impact de la crise sanitaire actuelle, ou bien si ce déploiement ne produisait pas les effets escomptés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement concurrentiel :

- *risques liés à l'image et à la réputation de la marque Showroomprive* : dans un marché fortement concurrentiel, le Groupe s'appuie sur la reconnaissance et la réputation de ses marques, dont notamment les marques « showroomprive.com », « Saldi Privati » et « vipsters », pour attirer de nouveaux membres, se distinguer de ses concurrents, maintenir l'attractivité de ses activités de ventes privées en ligne ainsi que recruter et retenir des marques partenaires. Les campagnes de publicité du Groupe autour de la marque pourraient nécessiter des investissements importants et ne pas atteindre leurs objectifs. Si le Groupe ne parvenait pas à construire les marques « showroomprive.com », « Saldi Privati » et « vipsters » ou s'il engageait des dépenses excessives ou inappropriées dans ce but, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux activités du Groupe :

- *risques liés à la gestion de la logistique et le traitement des commandes en cohérence avec la croissance de l'activité du Groupe* : le Groupe sous-traite actuellement une partie de la logistique et du processus opérationnel à des prestataires de services externes, notamment l'emballage et l'expédition des commandes, et conserve en interne la gestion de certaines fonctions stratégiques clés telles que le tri des stocks et la gestion des retours. Si le Groupe ne parvenait pas à gérer correctement et efficacement son réseau logistique, il pourrait être confronté à des capacités logistiques excédentaires ou, à l'inverse, insuffisantes, à une hausse des coûts, à des incidents dans sa relation avec les membres ou à d'autres atteintes à son activité.

- *risques liés à la survenance de failles de sécurité affectant les applications mobiles, les sites Internet, les bases de données, les systèmes de sécurité en ligne ou les systèmes de gestion de la logistique du Groupe* : le Groupe exploite des sites Internet, des réseaux et d'autres systèmes de données grâce auxquels il collecte, préserve, transmet et stocke des informations sur ses activités, ses membres, ses marques partenaires et d'autres parties, y compris des données personnelles, des informations sur les cartes bancaires et d'autres données confidentielles et faisant l'objet d'un droit de propriété. Dans le cadre du commerce et de la communication sur Internet, la transmission sécurisée des informations confidentielles sur les réseaux publics est fondamentale. Bien que le Groupe prenne des mesures strictes pour protéger la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des informations qu'il collecte, conserve et transmet, y compris en utilisant le cryptage SSL, le Groupe ou ses prestataires externes pourraient faire l'objet de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes respectifs.

Risques liés à la situation financière du Groupe :

- *risques liés aux stocks, aux goodwill et autres immobilisations incorporelles* : au 31 décembre 2019, le goodwill du Groupe s'élevait à 124 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée (qui correspondent majoritairement aux marques) s'élevaient à 54 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, le Groupe effectue périodiquement des tests d'impairment de son goodwill et des autres immobilisations incorporelles. D'éventuelles dépréciations de tout ou partie de son goodwill et de ses autres immobilisations incorporelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées. En outre, le bilan du Groupe est constitué d'importants stocks, résultants des produits achetés sur une base ferme, ce qui engendre un risque d'inventaire pour le Groupe. Si les ventes de produits achetés sur une base ferme n'étaient pas fructueuses, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés d'écoulement de ses stocks, qui pourraient devenir, en raison du changement rapide des tendances, obsolètes ou désuets et perdre leur valeur. En outre, ces stocks excédentaires pourraient entraîner des dysfonctionnements logistiques et entraîner des surcoûts logistiques pour le Groupe, justifiant le passage d'importantes dépréciations.

- *risques de liquidité* : le Groupe a recours à des financements externes à moyen et long terme. Dans le cadre de ses financements bancaires, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers. Si ces ratios ou l'échéancier de remboursement venaient à ne pas être respectés, le remboursement anticipé de ces prêts pourrait être demandé par les partenaires bancaires.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les actions nouvelles dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (les « **Actions Nouvelles** »). Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C), sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0013006558.

Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises

Devise : Euro.

Libellé pour les actions : SHOWROOMPRIVE.

L'émission porte sur un nombre de 66.260.485 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription (l'« **Offre** »).

Droits attachés aux actions : Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de trois ans au nom du même actionnaire, (iii) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : Sans objet.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Politique en matière de dividendes : La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des trois derniers exercices. En outre, la Société prévoit de ne pas distribuer de dividendes dans un avenir prévisible.

3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission sur Euronext Paris est prévue le 7 août 2020, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0013006558 et mnémonique : SRP). Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

3.3 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer et les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché ;
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions ;
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer ;
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;
- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.
- Les principaux actionnaires continueront de détenir un pourcentage significatif du capital de la Société.
- Le droit de rétractation ouvert aux investisseurs ayant souscrit des actions nouvelles avant la publication du Supplément aura uniquement trait à l'exercice des droits préférentiels de souscription, à l'exclusion des opérations d'acquisitions ou de cessions de droits préférentiels de souscription sur le marché. Par ailleurs, l'investisseur ayant acquis des droits préférentiels de souscription pourrait perdre tout ou partie de l'investissement effectué à l'occasion de cette acquisition de droits dans l'hypothèse où, après avoir exercé sa faculté de rétractation, il ne parviendrait pas à céder ses droits préférentiels de souscription sur le marché ou à les céder à un prix au moins équivalent à leur prix d'acquisition.

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Modalités et conditions de l'offre

Structure de l'émission - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : l'émission des Actions Nouvelles est réalisée par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2020.

Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : 66.260.485 Actions Nouvelles.

Prix d'émission des Actions Nouvelles : 0,15 euro par Action Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 0,11 euro de prime d'émission) à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire. Sur la base du cours de clôture de l'action SRP Groupe le jour de bourse précédant la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, soit 1,07 euros : (i) le prix d'émission des Actions Nouvelles de 0,15 euro fait apparaître une décote de 85,98 %, (ii) la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,519 euro, (iii) la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,551 euro, et (iv) le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 72,78 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Droit préférentiel de souscription : la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 20 juillet 2020 selon le calendrier indicatif, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 20 juillet 2020, (ii) aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 23 juillet 2020 (17h00, heure de Paris) d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours ; et (iii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 23 juillet 2020 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 31 juillet 2020 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 22 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes possédées ; et (ii) à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle.

Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription : les droits préférentiels de souscription seront détachés le 21 juillet 2020 et négociables sur Euronext Paris du 21 juillet 2020 jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 29 juillet 2020 inclus (à l'issue de la séance de bourse), sous le code ISIN FR0013523081. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 21 juillet 2020. Les droits préférentiels de souscription détachés des 166.240 actions auto-détenues de la Société à la date du Prospectus, soit 0,32% du capital social, seront cédés sur le marché avant la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 29 juillet 2020 inclus, dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Engagements et intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5% :

La société Victoire Investissement Holding S.à.r.l (contrôlée par Monsieur Éric Dayan), qui détient environ 4,56% du capital de la société, a fait part de son intention de ne pas souscrire à l'émission et s'est engagée à céder à Ancelle S.à.r.l et TP Invest Holding S.à.r.l la totalité de ses 2.335.460 droits préférentiels de souscription, répartie entre ces derniers à parts égales, permettant la souscription de 3.022.360 Actions Nouvelles pour un prix symbolique de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.

La société Cambon Financière S.à.r.l (contrôlée par Monsieur Michaël Dayan), qui détient environ 4,06% du capital de la Société, a fait part de son intention de ne pas souscrire à l'émission et s'est engagée à céder à Ancelle S.à.r.l et TP Invest Holding S.à.r.l la totalité de ses 2.079.930 droits préférentiels de souscription, répartie entre ces derniers à parts égales, permettant la souscription des 2.691.674 Actions Nouvelles pour un prix symbolique de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.

La société CRFP 20 (contrôlée par Carrefour), qui détient environ 20,29% du capital de la Société, a fait part de son intention de ne pas souscrire à l'émission et s'est engagée à céder à Ancelle S.à.r.l et TP Invest Holding S.à.r.l la totalité de ses 10.386.255 droits préférentiels de souscription, répartie entre ces derniers à parts égales, permettant la souscription des 13.441.036 Actions Nouvelles pour un prix symbolique de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.

La société Ancelle S.à.r.l (contrôlée par Monsieur David Dayan), détenant 7.860.078 actions représentant 15,35 % du capital de la Société s'est engagée (i) à acquérir auprès des sociétés Victoire Investissement Holding S.à.r.l, Cambon Financière S.à.r.l et CRFP 20, la moitié de leurs droits préférentiels de souscription respectifs (sous réserve d'arrondis), soit au total 7.400.822 droits préférentiels de souscription, en plus des 7.860.078 droits dont elle est titulaire, (ii) à acquérir auprès de Madame Aurélie Dayan 52.707 droit préférentiels de souscription, (iii) à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ces 15.313.607 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 19.817.609 Actions Nouvelles, soit un montant total de 2.972.641,35 euros, et (iv) à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 7.255.665 Actions Nouvelles pour un montant total, à titre irréductible et à titre réductible, maximum de 4.060.991,10 euros (le montant maximum à titre réductible de 1.088.349,75 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui serait non servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription) (l'« **Engagement de Souscription Ancelle** »).

La société TP Invest Holding S.à.r.l (contrôlée par Monsieur Thierry Petit), détenant, avec Monsieur Thierry Petit, 4.473.233 actions représentant 8,74% du capital de la Société s'est engagée (i) à acquérir auprès des sociétés Victoire Investissement Holding S.à.r.l et Cambon Financière S.à.r.l et CRFP 20, la moitié de leurs droits préférentiels de souscription respectifs (sous réserve d'arrondis), soit au total 7.400.823 droits préférentiels de souscription, en plus des 4.473.233 droits dont elle est titulaire (ii) à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ces 11.874.056 droits préférentiels de souscription (en ce compris ceux visés au (i) et ceux qui lui auront été transférés par Monsieur Thierry Petit) permettant la souscription de 15.366.425 Actions Nouvelles, soit un montant total de 2.304.963,75 euros, et (iii) à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 7.255.665 Actions Nouvelles pour un montant total, à titre irréductible et à titre réductible, maximum de 3.393.313,50 euros (le montant maximum à titre réductible de 1.088.349,75 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui serait non servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription) (l'« **Engagement de Souscription TP Invest Holding** »).

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible d'Ancelle S.à.r.l et de TP Invest Holding S.à.r.l représentent 7.454.304,60 euros, soit 75 % de l'émission.

L'Engagement de Souscription Ancelle et l'Engagement de Souscription TP Invest Holding, sont désignés ensemble les « **Engagements de Souscription** ».

La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription d'actionnaires de la Société détenant plus de 5% du capital autres que celles mentionnées ci-dessus, ni d'intentions de souscription de membres de ses organes d'administration ou de tiers.

En conséquence des souscriptions envisagées par TP Invest Holding S.à.r.l et Ancelle S.à.r.l, le sous-concert composé d'Ancelle S.à.r.l, Victoire Investissement Holding S.à.r.l, Cambon Financière S.à.r.l, TP Invest Holding S.à.r.l, Monsieur David Dayan, Monsieur Thierry Petit, Monsieur Eric Dayan, Monsieur Michaël Dayan (ensemble les « **Fondateurs** »), qui détient actuellement une participation comprise entre 30 et 50% du capital et des droits de vote, augmenterait sa participation en capital et en droits de vote de plus de 1% du capital et des droits de vote et, selon le taux de suivi des autres actionnaires, pourrait venir à détenir la majorité du capital ou des droits de vote de la Société. De plus, selon le taux de suivi de l'offre par les autres actionnaires (à titre irréductible et à titre réductible) et le niveau de l'éventuelle sursouscription, Ancelle S.à.r.l (contrôlée par Monsieur David Dayan) est également susceptible de franchir le seuil de 30% du capital et de droits de vote de la Société.

Dans ce contexte, l'AMF a accordé au sous-concert des Fondateurs, agissant de concert avec CRFP20 (contrôlé par Carrefour) (ensemble le « **Concert Majoritaire** ») et à Ancelle S.à.r.l, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire en application des dispositions des articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du règlement général de l'AMF (décision n°220C2134 du 24 juin 2020).

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public : l'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre : la diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription : pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 23 juillet 2020 et le 31 juillet 2020 (à la clôture de la séance de bourse) inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 31 juillet 2020, à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers :

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçues jusqu'au 31 juillet 2020 inclus par leurs intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçues par BNP Paribas Securities Services jusqu'au 31 juillet 2020 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Offre : BNP Paribas Securities Services.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles : selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 7 août 2020. Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs.

Calendrier indicatif

15 2020	juillet	Délibération du Conseil d'administration subdéléguant au Président-Directeur Général le pouvoir de décider et mettre en œuvre l'augmentation de capital
16 2020	juillet	Décision du Président-Directeur Général décidant le lancement de l'augmentation de capital
16 2020	juillet	Approbation du Prospectus par l'AMF. Publication de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel.
17	juillet	Diffusion du communiqué de presse de la Société annonçant l'approbation du Prospectus et décrivant les principales

2020		caractéristiques de l'offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Mise en ligne du Prospectus. Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'offre annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription.
20 2020	juillet	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
21 2020	juillet	Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
23 2020	juillet	Ouverture de la période de souscription.
23 2020	juillet	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions
27 2020	juillet	Publication des résultats relatifs au premier semestre 2020 et mise en ligne du rapport financier semestriel (avant bourse)
27 2020	juillet	Approbation par l'AMF du Supplément au Prospectus
28 2020	juillet	Début de la période de révocation des ordres
29 2020	juillet	Fin de la période de révocation des ordres
29 2020	juillet	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
31 2020	juillet	Clôture de la période de souscription
5 août 2020		Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
7 août 2020		Emission et admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles. Règlement livraison des Actions Nouvelles.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

Dilution résultant de l'augmentation de capital

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres et du capital de la Société : l'incidence de l'Offre sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Offre et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2020 après déduction des actions auto-détenues) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)	Quote-part du capital (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles ⁽¹⁾	2,972	1%
Après émission de 66.260.485 Actions Nouvelles	1,380	0,44%
Après émission de 49.695.364 Actions Nouvelles ⁽²⁾	1,582	0,51%

⁽¹⁾ sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2020 (51.201.284 actions).

⁽²⁾ en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial et de mise en œuvre des Engagements de Souscription.

Estimation des dépenses totales liées à l'Offre : à titre indicatif, les dépenses liées à l'Offre (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) à la charge de la Société sont estimées à environ 800.000 euros.

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : Sans objet.

4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Utilisation et montant net estimé du produit de l'Offre : le produit de l'Offre (y compris en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial) est destiné à financer les besoins généraux de la Société et de ses filiales, dans le cadre du Protocole de Conciliation conclu avec les partenaires bancaires du Groupe, visant à renforcer la structure financière du Groupe à court et moyen terme.

Garantie et placement : l'Offre ne fait pas l'objet d'un contrat de placement ou d'une garantie par un prestataire de services d'investissement ou un établissement bancaire. Les sociétés Ancelle et TP Invest se sont engagées à souscrire à l'offre à titre irréductible et réductible pour des montants correspondant à 75% du montant de l'émission, garantissant ainsi la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence d'un montant minimum d'environ 7,4 millions d'euros.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre : la Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts liés à l'Offre. Les intentions et engagements de souscription des membres du Conseil d'administration de la Société, ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci sont décrits au paragraphe 4.1 du résumé.

Personne ou entité offrant de vendre des actions / convention de blocage : en application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Engagement d'abstention de la Société : Sans objet.

Engagements de conservation de conservation : Sans objet.